

Épistémologie de la science de la migration internationale

Gérard-François Dumont

▶ **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Épistémologie de la science de la migration internationale. Moriniaux, Vincent. Les mobilités, Éditions Sedes, Paris ISBN 978-2-718-19962-7, pp.15-36, 2010. halshs-00797431

HAL Id: halshs-00797431
https://shs.hal.science/halshs-00797431

Submitted on 5 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 1

Épistémologie de la science de la migration internationale

Gérard-François Dumont

L'étude des mobilités s'inscrit dans le cadre de cette branche de la géographie, dont la naissance est relativement récente, qu'est la géographie de la population[1]. En effet, pendant des siècles, on ne trouve que des observations éparses formulées par les auteurs les plus divers sur telle ou telle population. La connaissance géographique des populations n'est donc jamais systématique[2] et porte plutôt sur des particularités observées à l'occasion des voyages terrestres ou maritimes. La question de la migration fait pourtant depuis toujours l'objet de réflexions. Mais ces dernières ne laissent la place à une véritable connaissance géographique qu'à partir du XIX^e^ siècle, ce qui donne lieu à la formulation de premières théories sur la migration, qui vont ensuite se multiplier. Depuis le milieu du XX^e^ siècle, l'étude géographique empirique des migrations internationales progresse, donnant lieu à des concepts, qui s'enrichissent notamment au fil de l'évolution des événements migratoires.

1. LES MIGRATIONS INTERNATIONALES, UNE QUESTION ANCIENNE

La question des migrations internationales se trouve posée depuis longtemps. D'une part, les flux migratoires ont une réelle importance dans les livres des religions monothéistes. D'autre part, parmi les auteurs anciens, Platon s'était déjà intéressé, voici vingt-cinq siècles, à une notion qui a réapparu en 2000, dans un rapport de la Division de la population de l'ONU,[3] sous la dénomination de

1. Noin D., 1979, septième édition, 2005, *Géographie de la population*, Armand Colin, Paris.
2. Et les données trouvées sur le peuplement dans la littérature, par exemple chez Montesquieu, sont souvent erronées, comme l'ont montré *ex post* les travaux de démographie historique.
3. United Nations, Population Division, 2000, *Replacement migration: is it a solution to declining and ageing populations?*, New York, (ESA/P/WP.160).

« migrations de remplacement », c'est-à-dire de migrations dont un pays a besoin pour enrayer son dépeuplement et/ou le vieillissement de sa population.

En effet, Platon (428-347 av. J.-C.) souhaite un nombre d'hommes fixe dans la cité, puisqu'il faut, selon lui… « ajuster les foyers au chiffre de cinq mille quarante » (*Les Lois,* V)[1]. Il précise à la page précédente : « Il faut se dire en outre que le nombre des foyers maintenant délimité par nous doit toujours rester le même, sans s'accroître ni non plus diminuer. » Pour satisfaire à cet objectif, et si le contrôle des naissances ou l'évolution de mortalité n'y satisfont pas, Platon envisage deux possibilités : l'émigration, en cas d'excédent de la population, et l'immigration dans le cas contraire, même s'il ne l'admet qu'en dernier ressort, comme il le précise : « Si, au contraire, il survient jamais une vague qui apporte un déluge de maladies, ou le fléau des guerres, et que la population subisse des pertes qui la ramènent bien au-dessous du nombre fixé, il ne faut pas admettre de gaieté de cœur des citoyens formés par une éducation bâtarde ; mais la nécessité, dit-on, ne souffre pas que Dieu même la contraigne. » (*Les Lois*, VI)

En Occident, après des siècles où la dimension morale, c'est-à-dire la charité qui appelle d'accueillir l'étranger, prédomine, la réflexion sur la migration renaît au milieu du deuxième millénaire. Selon Nicolas Machiavel (1469-1527), *Le Prince*[2], pour être puissant, doit savoir gérer la répartition de la population en fonction de la richesse des territoires. Il doit organiser l'émigration quand elle est nécessaire en installant des colonies humaines « dans les pays vaincus ou abandonnés ».

À la même période, Thomas More (1478-1535), dans son livre, *L'île d'Utopie*, publié en 1516, considère que le gouvernement doit veiller à l'évolution de la population et précise le chiffre de « six mille (familles) dans chaque par cité », qui n'est pas sans rappeler le « nombre d'or » proposé par Platon. Comme régler le nombre des naissances n'est pas forcément suffisant pour contrôler la population, et s'il y a donc trop d'habitants, il préconise le recours à l'émigration : « Lorsque la population totale de l'île dépasse le niveau que l'on estime convenable, on lève dans chaque ville des citoyens qui vont établir une colonie réglée d'après leurs lois ».[3] À l'inverse, si le nombre des habitants de l'île d'Utopie diminue trop en raison de fléaux, il convient de recourir à l'immigration : « S'il advenait que la population de certaines villes d'Utopie diminuât au point que les autres parties de l'île ne puissent suffire à combler les vides, tout en conservant leur quantité normale d'habitants – le fait s'est produit, dit-on, exactement deux fois au cours de leur histoire, par suite des ravages de la peste – on ferait revenir les citoyens d'une colonie, pour repeupler les villes de la métropole. » Thomas More n'envisage que l'immigration de citoyens d'une colonie. Il exclut donc toute autre immigration d'hommes qui ne seraient pas Utopiens.

En revanche, le philosophe et théoricien politique Jean Bodin (1530-1596), pense qu' : « Il ne faut jamais craindre qu'il y ait trop de citoyens, vu qu'il n'y a ny

1. Traduction : 1951, Les Belles-lettres, Paris.
2. Titre de son livre le plus publié, dont la première parution remonte à 1513.
3. Traduction : 1987, Flammarion Éditeur, Paris.

richesse ny force que d'hommes[1].» Il est donc hostile à l'émigration, notamment des artisans français à l'étranger, à une époque où ils vont en grand nombre travailler en Espagne.[2]

De son côté, Thomas Hobbes (1588-1679), un des fondateurs de la philosophie politique, ne partage nullement l'analyse de Jean Bodin. Il considère, dans *Le Léviathan* (paru en 1651), que le peuplement ne peut qu'être contenu : « Quant à l'abondance de matière, elle est limitée par la nature aux biens qui sortent des deux mamelles de notre mère commune, à savoir la terre et la mer ». En conséquence, pour plafonner la croissance de la population, il propose l'émigration vers les colonies.

Avant le XVIII^e siècle, la géographie de la migration ne fait pas seulement l'objet de souhaits formulés par de nombreux auteurs, à l'exemple de ceux cités ci-dessus, mais aussi de politiques visant à l'influencer. Pour ne citer qu'un seul exemple, voici celui de Colbert, ministre des Finances de 1631 à 1683, dont la politique vise la richesse et la puissance de la France. Favorable à l'immigration, il envoie des démarcheurs à l'étranger, facilite les naturalisations et accorde des privilèges aux immigrés. En revanche, il se prononce contre l'émigration qu'il cherche à empêcher : la prise d'un travail à l'étranger entraîne « la confiscation de corps et biens » et, à partir de 1681, la peine de mort, tandis que les dénonciateurs sont fortement récompensés.

2. DE L'ÉLABORATION DE SOURCES À LA CONNAISSANCE GÉOGRAPHIQUE

Après les multiples textes qui, au fil des siècles, plaident pour une géographie jugée idéale des migrations, la connaissance géographique de la population ne commence à faire l'objet d'études fondées sur des données objectives qu'à partir du moment où se systématisent, d'abord en Occident, à compter de la fin du XVIII^e siècle, des sources quantitatives régulières concernant à la fois un événement démographique et un territoire. Ainsi l'état civil indique-t-il en même temps une naissance et un lieu de naissance, un mariage et un lieu de mariage, un décès et un lieu de décès. Les recensements, qui deviennent périodiques, donnent également des renseignements géodémographiques lorsqu'ils précisent la personne dénombrée et son lieu d'habitation, autorisant en conséquence l'étude du peuplement. En outre, comme le recensement donne généralement un lieu de naissance et que la plupart des naissances, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, s'effectuent à domicile, la comparaison entre le lieu de naissance et le lieu de résidence permet de déceler une migration. Au XIX^e siècle, l'étude de la population et des migrations peut donc se développer de façon plus systématique grâce aux

1. 1576, *Les six livres de la République*, V, 7, Paris.

2. Rappelons que l'époque de grandeur économique et politique de l'Espagne, parfois appelé « Siècle d'or » espagnol, va de la première moitié du XVI^e siècle à la première moitié du XVII^e siècle. Avec ses richesses provenant de leurs nouvelles terres d'Amérique, l'Espagne est un pays d'attraction pour les artisans français.

données issues de l'état civil et des recensements. En outre, dans certains pays se met en place une statistique des mouvements migratoires. Pays pionnier, la Suède commence dès 1795 à procéder systématiquement à l'enregistrement des migrations. Les pasteurs dressent chaque année dans leur paroisse la liste des entrants et des sortants. Toutefois, ces listes ne donnent lieu à une statistique nationale qu'à compter de 1821[1].

Grâce aux données géodémographiques désormais disponibles, peuvent se développer des études géographiques de la population, incluant souvent des aspects migratoires. Ainsi, en Allemagne, à la fin du XIX^e siècle, Frédéric Ratzel donne à l'étude de la distribution de la population et à son explication une place essentielle dans ses ouvrages. En France, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, Émile Levasseur[2] et Paul Vidal de la Blache[3] consacrent une partie de leur œuvre à la population. Dans le même temps, s'élaborent des théories visant à systématiser la détermination de la géographie des migrations.

3. LES THÉORIES VISANT À EXPLIQUER LA GÉOGRAPHIE DES MIGRATIONS

Dans ce dessein, une première tentative, proposée à la fin du XIX^e siècle par E. G. Ravenstein, débouche sur la mise au point du modèle de gravité. Puis d'autres démarches sont entreprises, conduisant à élaborer des modèles d'opportunité, d'attirance-répulsion, de contrainte-reconnaissance, ou de coûts-avantages.

3.1. Le modèle de gravité

En 1885, cherchant à expliquer les déplacements des campagnes vers les villes au Royaume-Uni, le géographe germano-anglais E. G. Ravenstein (1834-1913) précise: « Quand nous évaluons par estimation ce déplacement, nous devons tenir compte du nombre des personnes originaires de chaque comté d'où partent les migrants, et aussi de la population des villes et des districts qui les absorbent. Le nombre de migrants recensés dans tel ou tel centre d'absorption diminue donc avec la distance proportionnellement à la population autochtone dont ils sont issus. »[4]

Ce raisonnement conduit à retenir deux critères migratoires fondamentaux: la dimension et la distance.

D'une part, tout territoire exerce une force d'attraction migratoire en fonction de l'importance de son peuplement. Pour illustrer ce premier critère par un exemple actuel, la capacité d'attirance internationale de l'agglomération parisienne est incontestablement plus intense que celle des autres agglomérations

1. Dupâquier Jacques et Michel, 1985, *Histoire de la démographie*, Perrin, Paris, p. 351.
2. Levasseur Émile, 1889, *La population française*, Rousseau, Paris, 3 vol.
3. Vidal de la Blache Paul,1922, *Principes de géographie humaine*, Armand Colin, Paris, p. 327.
4. Ravenstein E.G., juin 1885, "The laws of migration", *Journal of the Statistical Society*, 48 (Part 2), p. 167-227, p. 198-199.

françaises puisque 40 % des immigrés en France métropolitaine résident en région Île-de-France[1]. L'explication de la migration peut donc se référer à un critère de poids relatif.

D'autre part, l'attraction d'un territoire est proportionnelle à la distance le séparant des autres territoires : le nombre de migrants est d'autant plus important que la distance est faible. Le modèle dit de gravité[2] se réfère aux migrations en général, donc aussi aux migrations internationales. Il aide à constater l'intensité de certaines migrations puisqu'il montre que les individus se déplacent comme s'ils étaient attirés ailleurs par une force qui décroît avec la distance. Le courant migratoire entre deux territoires est donc simplement fonction de leur peuplement et de la distance qui les sépare.

Or, la notion de distance doit être maintenant remplacée par celle d'espace-temps, de temps nécessaire pour parcourir une certaine distance, sachant que cette durée n'est pas seulement proportionnelle à la distance, mais dépend aussi des infrastructures de transport existantes, des moyens de déplacement utilisés, ou des éventuelles ruptures de charge.

Si cette faiblesse du modèle de gravité peut être corrigée par une élaboration plus fine, ce n'est pas le cas d'une autre de ses caractéristiques, son aspect systématique. En effet, le modèle conduit à considérer que les flux entre deux territoires sont équivalents dans les deux sens. Le solde migratoire ne dégagerait donc pas de différences (positives ou négatives) conduisant à des redistributions de population.

Autre limite du modèle de gravité : il ne peut embrasser toutes les migrations internationales car il ne tient pas compte des caractéristiques politiques, économiques, sociales ou démographiques des territoires, comme l'âge des habitants qui est une variable importante de la migration comme de sa nature. Or, toutes ces caractéristiques entraînent des variations dans la migration, qui n'est pas constante quels que soient les groupes de population. Ainsi, les migrations internationales impliquent-elles, par définition, le franchissement d'une ou plusieurs frontières et, donc, normalement, le passage d'un ensemble politique, culturel et économique à un autre. À la distance géographique – ou espace-temps – s'ajoute donc souvent la distance culturelle, linguistique, etc.

Le modèle de gravité, quelles que soient les différentes formes sous lesquelles il est explicité, a donc une utilité limitée pour l'examen des migrations internationales, puisque la notion de distance et les forces de gravité peuvent être fortement contrariées par d'autres facteurs. Par exemple, l'application à la lettre du modèle de gravité est en contradiction avec l'émigration européenne des XIX^e^ et XX^e^ siècles vers les territoires à très faible densité des États-Unis, du Canada et de

1. Dumont Gérard-François, juillet-août 2008, « L'immigration étrangère en France et le développement des territoires », *Futuribles* n° 343, p. 5-20.

2. Le modèle est une représentation simplifiée de la réalité qui aide à schématiser un comportement observé. Quant au terme de gravité, repris de la loi de gravité de Newton, il exprime bien une interaction à distance. Les caractéristiques de ce modèle ont été notamment énoncées dans : Zipf Georges K., décembre 1946, "The P1/P2/D hypothesis : On intercity movement of persons", *American Sociological Review*, 11, p. 667-686.

l'Australie. Autre exemple : les flux migratoires concernant l'Australie devraient être beaucoup plus forts entre ce pays et l'Indonésie ou la Chine qu'avec le Royaume-Uni. De même, la Chine et l'Inde devraient connaître de fortes migrations réciproques, puisqu'elles sont à la fois très peuplées et très proches[1].

Toutefois, ces contre-exemples montrent que le modèle de gravité peut être un bon moyen d'analyse en comparant les migrations réelles avec les migrations théoriques du modèle. Ainsi peut-on dégager l'importance des facteurs qui confirment la portée du modèle, le limitent ou infirment son raisonnement.

3.2. Le modèle d'opportunité et le modèle attirance-répulsion

Un autre ensemble de modèles, sous le nom de modèle d'opportunité, utilise une autre rationalité, celle des avantages escomptés par le migrant. Les personnes se déplacent parce qu'elles y trouvent un avantage, une amélioration de leurs ressources, un cadre de vie plus agréable, des libertés plus grandes... D'où l'élaboration de modèles qui insistent soit sur les possibilités d'améliorer son sort (Stouffer), soit sur les débouchés professionnels (Lowry), soit sur les coûts et bénéfices (Sjastaad).

Ainsi Samuel A. Stouffer examine-t-il les occasions d'emploi dans deux espaces et les compare. Il résume ainsi son théorème : « Le nombre de personnes qui se déplacent sur une distance donnée est directement proportionnel au nombre de possibilités qui s'offrent au lieu de destination, et inversement proportionnel au nombre de possibilités intermédiaires. »[2] Il considère donc essentiellement la distance fonctionnelle, et non plus la distance physique. Comme le modèle de gravité, le modèle des possibilités prend en compte deux critères. Le premier substitue au chiffre de la population du lieu de destination ses « possibilités », c'est-à-dire les moyens existants permettant d'améliorer son sort par rapport au lieu de départ. Le second substitue à la distance les « possibilités intermédiaires », c'est-à-dire les arrêts possibles du migrant qui rencontre des débouchés avant d'arriver au lieu de destination envisagée. L'examen des possibilités intermédiaires traduit normalement un phénomène géographique : plus la distance est grande, plus les possibilités intermédiaires risquent d'être nombreuses. Même si le modèle d'opportunité apparaît utile pour l'analyse de la migration de travail, il n'est pas d'un emploi simple : il n'est guère aisé de mesurer la distance fonctionnelle ; il n'est pas plus aisé de quantifier les possibilités intermédiaires, et donc leur relativité par rapport aux possibilités du territoire de destination.

Afin de lever cette difficulté, Stouffer, dans un article de 1960[3], propose d'estimer les « possibilités » par le nombre total d'immigrants. Appliquant cette méthode, Daniel Courgeau, étudiant l'implantation des étrangers en France, considère comme force d'attraction les effectifs d'immigrés déjà installés et non

1. Mais en fait, elles sont séparées par la barrière difficilement franchissable de l'Himalaya.
2. Stouffer Samuel A.,1940, "Intervening opportunities. A theory relating mobility and distance", *American Sociological Review*, 5, p. 846.
3. Stouffer Samuel A.,1960, "Intervening opportunities and competing migrants", *Journal of Regional Science*, 2, p. 1-26.

la population totale[1]. Mais la démarche conduit à formuler implicitement le syllogisme suivant, qui ne livre guère d'explication aux migrations : les gens émigrent parce qu'ils entrevoient des possibilités. Ces possibilités génèrent des flux migratoires. Donc les gens émigrent parce qu'il y a des flux migratoires. D'où la remarque faite en 1966 par Everett Lee : « Depuis le début du XX^e siècle, il n'y a pas eu d'étude comparable (à celle de Ravenstein) de la théorie des migrations. »[2]

De son côté, le modèle « répulsion-attraction » (*push-pull* en anglais) constitue le « B-A-BA » de la théorie des migrations. Présenté initialement par Lewis[3] et Harris et Todaro[4], ce modèle semble théoriser ce qui est spontanément issu du sens commun : les travailleurs migrent parce qu'ils sont pauvres chez eux et qu'ils préféreraient l'être moins dans un pays développé.

Au plan macroéconomique, « les migrations internationales, comme les migrations internes, sont provoquées par des différences géographiques entre l'offre et la demande de travail. Les pays richement dotés en travail relativement au capital ont un salaire d'équilibre bas, alors que les pays où le travail est rare relativement au capital ont un salaire de marché élevé. Le différentiel de salaire qui en résulte provoque le déplacement de travailleurs du pays à bas salaires vers le pays à hauts salaires. [...]. À l'équilibre, le différentiel international de salaires reflète seulement le coût, monétaire et psychologique, de la mobilité internationale »[5].

En réalité, ce modèle n'a qu'une valeur scientifique relative car il est souvent contredit par l'expérience et n'a guère de pouvoir prédictif. Nombre de recherches empiriques semblent le démentir. Même s'il est vrai que des migrations se produisent de pays peu développés vers des pays à économie plus productive, le modèle n'explique pas pourquoi des mouvements similaires à ceux qu'il met en évidence ne se produisent pas en provenance d'autres pays également pauvres. Il ne permet pas de comprendre pourquoi les sources d'émigration, à l'intérieur d'un même pays dont l'ensemble des territoires se trouve dans une situation économique semblablement défavorable, se concentrent dans certaines régions et non dans d'autres. Dans des pays dont l'économie est différenciée selon les territoires, les migrants devraient provenir des régions les plus pauvres, ce qui ne se constate pas nécessairement.

En outre, selon le modèle, les migrations devraient être presque parfaitement corrélées, avec un décalage, avec les évolutions économiques conjoncturelles relatives, ce qui est souvent infirmé.

---

1. Courgeau Daniel, 1970, *Les champs migratoires en France*, PUF, Paris.
2. Lee Everett S., 1966, "A theory of migration", *Demography*, 3, p. 48.
3. Lewis A.W., 1954, "Economic development with unlimited supplies of labor", *The Manchester School of Economic and Social Studies*, 22, p. 139-191.
4. Harris J.R., Todaro, M.P., 1970, "Migration, unemployment and development, a two-sector analysis", *American Economic Review*, vol. 60, p. 126-142.
5. Massey D.S., Arango J., Hugo G., Kouacouci A., Pellegrino A., Taylor J.E., septembre 1993, "Theories of international migrations : a review and appraisal", *Population and development Review*, 19, n° 3.

3.3. Le modèle coûts-avantages

En quelque sorte pour améliorer le modèle attraction-répulsion, selon lequel les personnes migrent parce qu'elles comptent trouver un emploi rémunérateur ou un emploi améliorant leur revenu, des auteurs prennent en compte les coûts de la migration au regard de ses avantages. Ainsi, Larry Sjaastad[1] considère-t-il «la migration comme un investissement dont le migrant espère retirer des bénéfices suffisants pour compenser le coût de son déplacement». Le modèle examine donc deux éléments monétaires: d'une part, le coût monétaire de la migration, c'est-à-dire les frais de transport engagés pour se rendre du lieu de départ au lieu de destination, coût différent suivant que le migrant se déplace seul ou avec sa famille et, d'autre part, les ressources monétaires attendues du déplacement, actualisées au jour du départ. Si la différence entre ces deux éléments est positive, la migration a lieu car elle dégage un bénéfice, ou tout au moins elle laisse espérer ce bénéfice.

Ce modèle permet de rendre compte d'un certain nombre de migrations économiques, comme le départ d'un pays économiquement faible vers une économie plus productive. Mais le modèle reste difficile à utiliser. La quantification des avantages attendus n'est pas aisée car elle devrait intégrer, pour être complète, outre les rémunérations, les coûts de la vie courante (alimentation, habillement, logement...), l'aspiration à une situation sociale différente, les avantages tirés des liens familiaux ou réticulaires... Empruntant à la science économique, ce type de modèle repose sur l'hypothèse que les personnes ont un comportement rationnel analogue à celui de l'*homo œconomicus*. Or, il est acquis que la plupart des personnes ne sont pas perpétuellement en train de calculer le bénéfice éventuel d'un déménagement.

Toutefois, le modèle coûts-avantages ne suffit pas à expliquer toute la géographie des migrations internationales, car de nombreuses autres considérations, comme les politiques des États, les rapports géopolitiques ou les réseaux relationnels internationaux ont également une grande importance. Le modèle de contrainte et de connaissance propose en conséquence une autre approche, notamment avec Wolpert[2].

3.4. Le modèle de contrainte et de connaissance

Dans certains cas, la migration n'existe qu'en raison d'une forte contrainte excluant tout libre choix. Ce sont par exemple les Africains soumis aux traites orientale ou occidentale, ou des minorités contraintes à l'exode en raison de persécutions politiques ou religieuses. Sans être autant contrainte, la migration peut résulter d'une forte obligation lorsqu'elle est la conséquence d'une incontestable pression économique, sociale ou culturelle.

Dans d'autres cas, la décision de migrer dépend de l'état des informations dont dispose la personne, et elle est, *in fine,* subjective, car l'individu n'a pas for-

1. Sjaastad Larry A., 1962, "The costs and returns of human migration", *Journal of Political Economy*, supplément à "Investment in human beings", 70: 5 (part 2), p. 80-93.
2. Wolpert Julian, 1965, "Behavorial aspects of the decision to migrate", *Papers of the Regional Science Association*, 15, p. 159-169.

cément connaissance de toutes les possibilités existantes ni de l'échantillonnage des possibilités qui permettraient de prendre une décision purement rationnelle. L'individu conclut, en fonction d'informations qu'il croit fiables, que sa situation dans tel ou tel pays de destination sera meilleure que sa situation dans le pays de départ. Il attribue au lieu où il réside une certaine utilité, au sens économique du terme. Cette utilité est la synthèse des coûts et avantages économiques, sociaux et autres, résultant de la localisation de son domicile. Si l'utilité d'un autre lieu est considérée comme supérieure parce qu'un emploi mieux rémunéré lui est proposé ou parce que l'exemple de certains de ses compatriotes le lui fait espérer, il prendra la décision de migrer.

D'autres auteurs décomposent l'attitude de l'*homo œconomicus* en étapes distinctes. La première est celle où la décision de rechercher d'autres possibilités de localisation est prise, décision qui n'engage pas nécessairement à migrer. Puis, deuxième étape, l'individu recherche les possibilités. Enfin, il en arrive à la décision finale face à l'alternative: changer de résidence et cesser les recherches, ou conserver la même résidence. En réalité, le cercle des recherches est réduit par rapport aux possibilités. Le migrant potentiel limite souvent son raisonnement à des espaces connus ou qu'il croit connaître parce qu'il dispose d'un réseau d'information (objectives ou subjectives) par ses relations familiales, amicales ou ethniques, ou par les réseaux de communication.

Les modèles «contrainte-connaissance» illustrent donc la diversité des déterminants conduisant aux migrations internationales. D'une part, la contrainte crée une pression migratoire, que sa nature soit politique (décisions de pouvoirs en place ou menaces sur la vie) ou économique (menace sur les possibilités de revenus). Cette contrainte résulte de facteurs qui peuvent être analysés objectivement: traités internationaux organisant une nouvelle répartition des hommes, guerres faisant fuir les populations civiles, régime pénalisant la liberté du commerce et de l'industrie, politiques économiques obérant le développement... La pression migratoire est, selon les cas, plus ou moins forte, conduisant à des déplacements forcés, quasi forcés, ou plus spontanés. D'autre part, la connaissance du pays de destination choisi est très souvent celui dont le migrant a une connaissance d'après ce que lui ont dit des parents ou des amis qui y résident ou y ont résidé. Dans d'autres cas, on peut constater une sorte de phénomène de mimétisme, le migrant se rendant là où vont les autres: si les autres ont fait tel choix, il doit y avoir une raison, et ils ne paraissent pas s'en repentir, donc imitons-les.

Quel que soit l'intérêt des modèles, résumés ci-dessus, ils ne parviennent à expliquer que partiellement les processus migratoires, notamment face aux difficultés à quantifier l'ensemble des critères de la migration. Par exemple, les modèles privilégiant les critères économiques peuvent donner des résultats erronés selon les restrictions (politiques) qui s'opposent aux migrations internationales. En outre, l'utilisation des modèles reste forcément limitée du fait de la difficulté à vérifier leurs hypothèses. En effet, les données disponibles restent souvent trop pauvres pour que l'on puisse tester systématiquement les modèles dans le temps et dans l'espace. Ainsi, les modèles de migration peinent à intégrer la diversité de la géographie migratoire.

3.5. La théorie enrichie par l'étude des interrelations entre deux branches géographiques

Toutefois, la théorie des migrations internationales peut également être enrichie par une recherche portant sur les interrelations entre plusieurs branches de la géographie. C'est ainsi que, par une approche combinée de la géographie de la population et de la géographie politique, Gérard-François Dumont avance notamment dans deux directions complémentaires.

D'une part, l'analyse des migrations conduisant à considérer deux déterminants de migration, ceux qui résultent des effets d'attraction d'un territoire (*pull*) et ceux qui proviennent des effets de répulsion d'un territoire de départ (*push*), ne doit pas se limiter à l'étude des variables économiques mais inclure toutes les autres variables, dont celles de nature géopolitique. Le modèle attraction-répulsion conserve alors toute sa pertinence si on ne le réduit pas à prendre en compte uniquement des éléments qui n'entrent que dans la logique d'un *homo oeconomicus*. L'auteur montre d'ailleurs qu'au regard de la géographie politique, les deux types d'effets sont asymétriques car les effets de répulsion peuvent être un facteur exclusif d'émigration, ce qui n'est pas le cas des effets d'attraction.

En conséquence, l'auteur propose, parmi les dix lois de la géopolitique des populations qu'il a élaborées, trois lois directement liées aux migrations internationales : « la loi d'attirance », la « loi de repoussement » et la « loi des diasporas »[1]. Il justifie l'emploi du mot « loi » pour les déterminants ou les conséquences géopolitiques des migrations car, s'inspirant de la méthode expérimentale de Claude Bernard, il met en évidence leur caractère universel et régulier en tant que phénomènes d'interaction entre les migrations internationales et la géopolitique.

4. LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES EMPIRIQUES

Parallèlement à la recherche théorique sur les migrations internationales, au début des années 1950, à la connaissance géographique de la population se substitue une géographie de la population qui s'installe définitivement ; en 1951, Pierre George[2] publie un ouvrage de géographie exclusivement consacré à cette question. Il précise ainsi l'objet de la géographie de la population : « L'examen des rapports entre le comportement des collectivités humaines et le milieu géographique. »[3] Au fil des années, la géographie de la population fait l'objet d'analyses périodiques avec les livres de Daniel Noin, Pierre-Jean Thumerelle, Michelle Guillon, Gérard-François Dumont ou des revues, comme *Espace, Populations, Sociétés*, lancée à Lille par Pierre-Jean Thumerelle en 1983, la *Revue européenne*

1. Dumont Gérard-François, *2007, Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Ellipses, Paris.
2. George Pierre, 1951, *Introduction à l'étude géographique de la population du monde*, PUF, Paris, p. 284.
3. 1950, *Population*, n° 2, p. 291-300, repris dans George Pierre, 1990, *Le métier de géographe*, Armand Colin, Paris, p. 126-134.

des migrations internationales, publiée à Poitiers depuis 1985, *International journal of population geography*, lancée en Angleterre en 1996, ou *Population et Avenir*, revue dont la politique éditoriale est renouvelée par Gérard-François Dumont en 2000.

La géographie de la population inclut trois aspects différenciés selon leur dimension spatio-temporelle. Le premier concerne le peuplement, avec l'ensemble de ses caractéristiques. Les deux autres concernent la mobilité au sens large, c'est-à-dire l'ensemble des déplacements effectués par les hommes, quelle que soit la distance parcourue, sa durée ou sa motivation. Le champ très large de l'ensemble des mobilités conduit à une distinction spatio-temporelle selon leur durée. Une durée courte ou relativement courte conduit à analyser les migrations quotidiennes de travail, les migrations hebdomadaires de loisirs ou les migrations saisonnières de vacances. Une durée longue qui se traduit par un changement de résidence est une mobilité résidentielle, pour laquelle est utilisé le terme de migration : ce dernier est alors réservé à un déplacement entraînant l'installation durable dans un autre lieu que celui d'origine et s'accompagnant d'un changement du lieu de résidence habituelle.

La nature de l'espace migratoire introduit une autre distinction, selon que la migration donne ou non lieu au passage d'une frontière internationale. Se distinguent alors les migrations internes, c'est-à-dire une mobilité résidentielle à l'intérieur d'un même pays, et les migrations internationales, lorsque la mobilité résidentielle implique un changement de pays de résidence. Selon la définition de la migration internationale de l'ONU, elle concerne : « L'ensemble des personnes qui résident dans un pays alors qu'elles sont nées dans un autre. »[1]

Aussi, avec la géographie de la population, depuis les années 1950, des études empiriques se sont développées pour mieux rendre compte de la complexité des migrations internationales et de leur géographie. En 1955, Maximilien Sorre publie *Les migrations des peuples, essai sur la mobilité géographique*[2]. En 1974, Pierre George publie le premier livre français ayant pour titre *Les migrations internationales*[3] et distingue quatre catégories de migrants internationaux : les personnes déplacées chassées de leur pays d'origine ou de résidence à la suite de décisions politiques ; les réfugiés fuyant leur pays en raison de conflits ou de vexations insupportables ; les émigrants qui souhaitent changer de pays et les travailleurs étrangers qu'il considère alors comme des migrants venus temporairement pour occuper certains emplois. En 1986, Pierre-Jean Thumerelle[4], après avoir examiné comment on observe le phénomène migratoire, analyse les déterminants des migrations. Bien que plus de la moitié de son livre soit consacrée aux migrations internes, il présente dans un sixième chapitre les migrations internationales en étudiant « les principaux flux migratoires du monde contemporain », les « foyers d'immigration américains », les « foyers d'immigration européens », les

1. ONU, 2006, *International migration.*
2. Maximilien Sorre, 1955, *Les migrations des peuples, essai sur la mobilité géographique*, Flammarion, Paris.
3. George Pierre, 1974, *Les migrations internationales*, PUF, Paris.
4. 1986, *Peuples en mouvement, la mobilité spatiale des populations*, Sedes, Paris.

« foyers d'immigration asiatiques et africains » et enfin « l'émigration internationale ». Dans sa *Géographie de la Population*[1], Daniel Noin consacre un chapitre aux migrations internationales en examinant leur évolution, leurs types, les flux de travailleurs étrangers, les migrants et les effets des migrations internationales de travailleurs. Puis, dans un livre paru en 1993[2], Daniel Noin et Pierre-Jean Thumerelle publient un chapitre sur l'étude géographique des migrations.

Le plus souvent, les migrations internationales ne font pas l'objet d'une publication spécifique, mais leur étude se trouve incluse dans un livre plus général sur la géographie de la population selon deux approches différentes. Soit les migrations internationales font l'objet d'un chapitre spécifique, comme dans le livre de Michelle Guillon et Nicole Sztokman[3], avec une approche plutôt thématique. Soit les migrations internationales, après avoir fait l'objet d'une présentation générale du processus, sont traitées à l'occasion de l'analyse géodémographique de chacune des régions du monde, comme dans le livre de Gérard-François Dumont[4], dont le plan est essentiellement géographique. Ce type d'approche est d'autant plus pertinent que cet auteur insiste justement sur le fait que les migrations internationales ne sont nullement indépendantes ni du peuplement des pays, ni de leur mouvement naturel. D'une part, certaines migrations internationales sont en partie déterminées par les formes de peuplement ou par l'intensité du mouvement naturel à une période donnée. D'ailleurs, les débats sur les migrations de remplacement sont directement liés à la question de l'« hiver démographique », donc à une certaine évolution du mouvement naturel. D'autre part, selon la formule de Gérard-François Dumont, « la migration ne rend pas stérile (heureusement) »[5]. La géographie des migrations internationales a donc des effets sur la natalité, donc sur le mouvement naturel, effets qui peuvent ensuite exercer des conséquences sur les déterminants des migrations futures.

Toujours depuis les années 1950, des efforts sont conduits pour mieux appréhender les données des migrations internationales. Le Système d'observation permanente des migrations SOPEMI, mis en place par l'OCDE, publie un rapport annuel à compter de 1975 sous le titre *SOPEMI*, puis sous le titre *Tendances des migrations internationales* et enfin *Perspectives des migrations internationales*. En traitant des pays de l'OCDE, il renseigne automatiquement sur les pays d'émigration, qu'ils fassent ou non partie de l'OCDE. Le Conseil de l'Europe publie un annuaire démographique sous le titre modeste *Évolution démographique récente en...*, annuaire traitant de tous les pays membres du Conseil de l'Eu-

1. Noin Daniel, 1979, septième édition, 2005, *Géographie de la population*, Armand Colin, Paris.
2. Noin Daniel, Thumerelle Pierre-Jean, 1993, *L'étude géographique des populations*, Masson, Paris.
3. Guillon Michelle, Sztokman Nicole, 2004, *Géographie mondiale de la population*, Ellipses, Paris, chapitre 6.
4. Dumont Gérard-François, 2004, *Les populations du monde*, Armand Colin, Paris, deuxième édition.
5. *Cf.* notamment Dumont Gérard-François, 2009, « L'étranger dans un monde globalisé : une réalité paradoxale », *Anthropologies du monde et pensée chrétienne. Quelles visions de l'homme aujourd'hui ?*, Collège des Bernardins/Éditions Parole et Silence, p. 41-68.

rope, qui comprend des données sérielles harmonisées, notamment sur les migrations, introuvables dans aucune autre publication. Malheureusement, en 2005, le Conseil de l'Europe arrête sa publication et les bases de données d'Eurostat, si utiles soient-elles, ne compensent pas cette perte. En outre, l'ONU publie un précieux *Annuaire démographique* annuel et la Division de la population de l'ONU livre des données concernant pratiquement tous les pays du monde dans le *World Population Prospect* qu'elle met à jour environ tous les deux ans. Quant au *Census bureau*, l'INSEE américain, et au *Population Reference bureau*, ils mettent également, périodiquement, à jour des données migratoires. Bien qu'imparfaite, la connaissance des données quantitatives portant sur les migrations internationales peut désormais se référer à des sources de plus en plus variées dont la plupart sont désormais disponibles sous forme numérique sur des sites Web, sources qu'il convient toutefois d'examiner avec sens critique.

Grâce à ces avancées dans les bases de données, il devient donc possible de conduire plus en avant l'analyse géographique des migrations internationales, ce qui donne lieu en 1995 à deux publications. Gildas Simon[1] dresse dans une première partie un bilan des « dynamiques actuelles des migrations internationales ». Après avoir rappelé « quelques définitions élémentaires » et souligné la « complexité des mouvements migratoires internationaux », il examine notamment « l'organisation spatiale du système migratoire international », proposant une « typologie des situations et des fonctions migratoires ». Cette dernière le conduit à distinguer six catégories : les pôles d'expulsion et d'externalisation de leurs populations, les pays émetteurs de main-d'œuvre, les relais migratoires et les pays de transit ; les pôles d'attraction régionale, les pôles majeurs à recrutement mondial ou en voie de mondialisation, et les pays très dépendants de l'immigration. Il complète sa recherche, qui traite donc des différents aspects de la science de la migration, en proposant dans une seconde partie « les grands systèmes migratoires dans le monde », en les distinguant par macrorégion : système nord-américain, système européen, Asie-Pacifique... Le livre ne comporte ni l'Afrique, ni l'Amérique latine ni, surtout, l'ex-URSS en pleine recomposition. Toutefois, ces différentes régions font l'objet d'analyses migratoires spécifiques, notamment dans des livres dirigés par Gabriel Wackermann[2].

Toujours en 1995, Gérard-François Dumont publie *Les migrations internationales*[3]. Le livre consacre moins de place à la géographie contemporaine des migrations, seulement un sixième de l'ouvrage, mais davantage à l'analyse des concepts, fondée sur une étude temporelle plus vaste. Il distingue cinq champs d'analyse des migrations et six facteurs d'intensité, qui vont de la perméabilité des frontières aux déterminants démographiques, en passant par les causes géopolitiques ou économiques.

1. Simon Gildas, 1995, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, PUF, Paris.
2. Wackermann Gabriel (direction), 2004, *L'Afrique en dissertations corrigées*, Ellipses, Paris ; Wackermann Gabriel (direction), 2005, *L'Amérique latine*, Ellipses, Paris ; Wackermann Gabriel (direction), 2007, *La Russie*, Ellipses, Paris.
3. Dumont Gérard-François, 1995, *Les migrations internationales. Les nouvelles logiques migratoires*, Sedes, Paris.

5. LES CONCEPTS DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

Au fil des publications scientifiques, comme celles citées ci-dessus, la géographie de la population travaillant sur les migrations internationales élabore des concepts permettant d'éclairer leur géographie. Ces concepts prennent d'abord en compte la complexité des migrations, avant d'insister sur la variété de leur champ directionnel, sur la typologie des migrations et son évolution et sur la nature spatiale de la migration internationale.

5.1. L'analyse des éléments de complexité

La complexité, sans la compréhension de laquelle toute étude risque d'échouer, tient à plusieurs raisons. D'abord, le champ géographique des migrations internationales se modifie au fil des évolutions frontalières. Une migration entre la Savoie et Paris, qui était, pendant des siècles, une migration internationale, est devenue une migration interne depuis le rattachement de la Savoie à la France. Entre l'Algérie et la France, la migration, qui était une migration interne dans les années 1950, est devenue une migration internationale depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962. Une migration entre la Slovénie et la Croatie qui était une migration interne du temps de l'ex-Yougoslavie est devenue une migration internationale depuis l'indépendance de ces deux pays. Depuis la décolonisation, puis les implosions de l'Union soviétique et de la fédération yougoslave dans les années 1990, la tendance est, *ceteris paribus*, plutôt à l'augmentation du nombre des migrations internationales sous l'effet de la multiplication des États reconnus par l'ONU. En revanche, la migration entre la RFA et la RDA, internationale entre 1949 et 1990, est devenue depuis une migration interne. Quant à la migration internationale entre la France et l'Allemagne, elle peut être jugée depuis 1995 comme une migration interne à l'intérieur de l'espace Schengen puisque les pays y appartenant ont décidé d'une frontière commune[1]. Un autre exemple concerne Taïwan : une migration entre Taïwan et Shanghai est une migration internationale vue de Taï-Peï, puisque ce pays a le fonctionnement institutionnel d'un pays démocratique indépendant, mais une migration interne pour Pékin qui considère Taïwan comme l'une de ses provinces.

Outre les effets des changements de contexte géopolitique justifiant ou non l'attribution du qualificatif « international » aux migrations, la science de la migration internationale doit prendre en compte les spécificités de ce type d'événement, qui est plurigéographique, renouvelable, réversible, pluritemporel et très diversifié. En effet, la migration internationale ne peut être affectée à un lieu unique, mais recouvre une triple réalité géographique : un lieu de départ qui caractérise l'émigration, puisque l'individu né ou vivant sur un territoire considéré est, pour le pays dont il part, un émigrant ; un lieu d'arrivée, c'est-à-dire le territoire de sa nouvelle résidence, sachant que le même individu considéré est,

1. Dumont Gérard-François, Verluise Pierre, 2009, *Géopolitique de l'Europe*, Sedes, Paris.

pour le territoire sur lequel il s'établit, un immigrant. Enfin, entre le lieu d'émigration et le lieu d'immigration, existe un cheminement migratoire.

Deuxième caractéristique: contrairement aux deux autres événements essentiels étudiés par la géographie de la population, la naissance et le décès, la migration est un événement renouvelable puisqu'une personne peut migrer plusieurs fois au cours de sa vie. Autrement dit, il est possible de distinguer une migration selon son rang dans la vie de la personne, voire de constater une migration circulaire, lorsqu'une personne réside alternativement dans des résidences différentes.

Le caractère réversible de la migration internationale constitue une troisième spécificité. Sauf contrainte imposée par les conditions politiques, la migration internationale d'un pays à un autre peut être suivie quelques années plus tard d'un retour au pays d'origine. Les migrations politiques peuvent également être réversibles. Par exemple, le régime soviétique a préféré expulser certains intellectuels renommés, comme Alexandre Soljenitsyne en 1974. Personne alors ne pensait qu'une telle migration pouvait être réversible. Or, après l'implosion de l'Union soviétique, elle s'est avérée possible et Soljenitsyne est retourné en 1998 passer ses dernières années en Russie, où il est mort en 2008. De même, nombre de Baltes ou de Hongrois immigrés aux États-Unis pour fuir le communisme n'escomptaient pas pouvoir revenir dans leur pays, tant la pérennité de l'empire soviétique semblait acquise.

Une quatrième spécificité de la migration internationale tient à son caractère très diversifié, contrairement à la naissance ou au décès, événements géodémographiques dont l'unité conceptuelle est nette. En effet, il y a effectivement des différences de nature entre l'exode, involontaire par définition, de personnes fuyant leur pays pour échapper à des massacres, et la migration d'aménité d'individus choisissant de vivre là où ils considèrent que la qualité de vie est meilleure, à l'instar des Anglais s'installant, dans les années 2000, en France[1] ou en Espagne. Il existe aussi une difficulté de nature entre une migration internationale choisie d'un cadre supérieur et la migration de travail contrainte pour subvenir aux besoins minimums de sa famille.

En outre, une migration ne peut être définie *a priori* avec certitude comme temporaire ou définitive, son analyse devant donc – cinquième spécificité – être pluritemporelle. Car une migration considérée *ex ante* comme temporaire peut devenir définitive si la personne conserve comme lieu de résidence le pays d'immigration par suite d'un mariage, par choix personnel ou parce que les conditions se sont modifiées dans son pays de départ, rendant le retour envisagé impossible ou guère souhaitable. En revanche, une émigration vécue *ex ante* comme définitive peut se révéler temporaire si le cheminement de la personne infirme cette caractéristique. Ainsi, la durée d'une émigration internationale doit-elle s'analyser *ex ante* et *ex post*. Le seul examen d'un taux d'accroissement migratoire pour un pays est donc une donnée fort pauvre, dans la mesure où il inclut deux courants migratoires (émigration et immigration) concernant des personnes aux caractéristiques

1. Ardillier-Carras Françoise, novembre-décembre 2008, «L'immigration britannique en France. Le cas du Limousin», *Population & Avenir*, n° 690. Voir également p. 139 «La diagonale du vide et les mobilités».

géodémographiques variées, chacun de ces deux courants présentant des natures variées et des logiques temporelles fort diverses.

Enfin, la migration internationale est très diversifiée. Pour illustrer cette caractéristique, considérons seulement un seul critère, l'âge. Supposons l'émigration sur un territoire d'un enfant de 10 ans, d'une femme de 23 ans, d'un homme de 30 ans, d'un individu de 45 ans, d'une personne de 66 ans et d'une autre de 80 ans. La signification de ces migrations peut être fondamentalement différente. La première migration peut correspondre au regroupement familial d'un enfant qui vient rejoindre l'un de ses parents, ou les deux. La deuxième peut être celle d'une étudiante souhaitant préparer un diplôme de troisième cycle ou d'une jeune femme ayant trouvé une opportunité d'emploi dans un pays étranger. La troisième peut être une migration d'un cadre affecté à un grand chantier à l'étranger. La quatrième celle d'un demandeur d'asile menacé dans son pays d'origine, la cinquième celle d'un senior qui a choisi de vivre sa retraite dans un autre pays, et la sixième d'une personne âgée handicapée dont la famille a trouvé une maison de retraite à l'étranger[1].

En dépit de tous ces éléments de complexité, la migration internationale peut être scientifiquement étudiée. Elle s'inscrit en effet dans des processus, c'est-à-dire dans des séquences de phénomènes dynamiques menant à des résultats déterminables. Il ne faut pas considérer la migration d'une personne uniquement comme un déplacement individuel, pris indépendamment de l'ensemble du contexte et engendrant sa sortie d'un pays et son entrée dans un autre, à un moment donné pour une période donnée. La migration internationale d'une année donnée n'est pas seulement l'addition du caractère simultané de migrations s'inscrivant dans des choix ou des contraintes individuels. De même que l'étude des décès, alors que chacun d'entre eux apparaît lié à des destins individuels, met en évidence des logiques collectives, l'étude des migrations, pourtant individuelles ou familiales, met en évidence des processus.

5.2. Le champ directionnel

Une deuxième approche conceptuelle consiste à distinguer les champs directionnels de la migration internationale. Le premier regroupe les migrations internationales « aller », donc les primo-immigrations, du pays d'origine au pays d'accueil, commandées par les facteurs généraux de déclenchement de migration. Le deuxième concerne des migrations « retour », correspondant à un cheminement inverse, du pays d'accueil au pays d'origine. En outre, existent des migrations qui impliquent presque systématiquement un double déplacement, aller et retour. L'« aller-retour » est une double migration liée dans la mesure où le retour est inscrit dans l'aller. Par exemple, il s'organise dans le cas des migrations temporaires comme les migrations de travail résultant d'un contrat à durée déterminée répondant à un besoin économique temporaire précisé dès l'origine.

Les schémas géographiques des migrations ne se contentent pas toujours de deux lieux. Leur examen met en évidence l'existence de migrations triangulaires,

1. Comme entre la France et la Belgique. *Cf.* Dumont Gérard-François *et al., 2006, Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*, Ellipses, Paris.

quadrangulaires ou plus. La migration s'inscrit alors dans un processus de « réémigration ». Celle-ci consiste, à partir du premier pays d'accueil, ou après retour dans le pays d'origine, à se rendre dans un second pays d'accueil. Cette réémigration peut être anticipée lorsque la destination finale est délibérément choisie *a priori*, mais appelle une première émigration dans un pays intermédiaire, ou peut résulter d'opportunités découvertes voire de contraintes subies dans le précédent pays d'immigration. La réémigration peut aussi être une nouvelle migration après un aller-retour à la suite d'un échec migratoire dans un premier pays[1] ou de la disparition des causes expliquant la première migration.

Le cinquième schéma géographique de la migration, la migration sans destination finale déterminée, est caractérisé par une certaine impossibilité de préciser le pays de destination du migrant. Par exemple, la région vers laquelle le migrant se déplace est parfois connue mais il n'y a pas, au sein de cette région, de pays d'arrivée totalement prédéterminé. Autre exemple : en dépit des frontières politiques, des individus ou des familles expriment un souhait de circulation migratoire permanente pour des raisons économiques (nomadisme) ou culturelles, comme les Roms[2], hormis ceux qui se sont sédentarisés. Ces Roms ne vivent par leur identité comme rattachée à un pays déterminé. Il existe même des cas de résidence nomade pour des personnes aisées qui vivent dans un appartement agencé sur un bateau allant de rive en rive. Le champ directionnel de la migration comprend donc cinq types bien différenciés dont les caractéristiques géographiques peuvent être complétées en considérant la typologie des migrations.

5.3. La typologie des migrations

Cette typologie se traduit par un éventail élargi de type migratoire, politique, économique, démographique, ou une combinaison de ces types, chacun pouvant lui-même être décomposé en plusieurs sous-types. D'autres types ou sous-types peuvent apparaître en fonction des périodes. Par exemple, prenant en compte l'essor de la mondialisation, Gérard-François Dumont a ajouté en 1995[3] à la typologie des migrations économiques la « migration entrepreneuriale », c'est-à-dire « la migration liée aux décisions d'entreprises faisant migrer leurs collaborateurs face aux évolutions des marchés ou d'actifs souhaitant bénéficier de territoires leur donnant davantage de satisfaction professionnelle ». Dans un dictionnaire de Géographie[4], il précise combien les « migrations entrepreneuriales » ont vu leur champ géographique s'étendre considérablement depuis les années 1990, avec les changements géopolitiques, politiques, techniques et stratégiques intervenus. « L'implosion soviétique, la suppression du rideau de fer, l'entrée de

1. Par exemple, l'examen de l'immigration italienne dans certaines régions de France, met en évidence une certaine proportion de réémigration. *Cf.* Toujas-Pinède Christiane, 1990, *L'immigration étrangère au Quercy*, Éditions Privat, Toulouse.
2. Les représentants de ceux que l'on désignait comme « Tsiganes » ont exprimé, depuis leur premier congrès mondial tenu à Londres en 1971, le souhait d'être désignés sous le nom de « Roms ». Voir le chapitre rédigé par Samuel Delépine, plus bas.
3. *Les migrations internationales. Les nouvelles logiques migratoires, op. cit.*
4. Wackermann Gabriel (direction), 2005, *Dictionnaire de Géographie*, Ellipses, Paris.

nouveaux pays dans l'Union européenne, ou les réformes économiques et l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce ont ouvert de nouveaux marchés incitant des entreprises à y envoyer des personnes déjà qualifiées pour les développer. En second lieu, la facilité accrue des transports aériens et des télécommunications, simplifiant les relations entre les sièges et les succursales ou filiales, conduit à des offres de mobilité géographique au sein des entreprises comme entre les entreprises. Enfin, la nécessité pour les entreprises de mener des stratégies mondialisées impose de déplacer du personnel pour s'implanter, en s'ouvrant à des partenaires ou en créant des unités de production, de distribution ou de commercialisation. »

Toujours devant la nécessité de prendre en compte la diversité croissante de la typologie des migrations, le même auteur, en 2007[1], propose une typologie des migrations climatiques en distinguant trois sous-types: contraint, économique et d'aménité.

5.4. Les espaces migratoires et leur nature

La recherche conceptuelle porte aussi sur la détermination d'espaces migratoires qui se distinguent selon leur nature. Un espace migratoire est une portion définie de la surface terrestre se caractérisant par une nature migratoire spécifique (émigration, immigration ou transit) ou par une complémentarité migratoire (comme l'existence de flux migratoires radiaux réguliers). L'objectif consistant à définir sa géographie résulte de la prise en compte des mouvements migratoires le concernant. Mais ces mouvements peuvent être évolutifs. Par exemple, au titre des migrations internationales, l'Italie, espace d'émigration dans les années 1950 et 1960, est devenue un espace d'immigration dans les années 1970 puis, avec une intensité nettement plus forte dans les années 1990.

La typologie des espaces migratoires peut être affinée, comme le suggère par exemple Gildas Simon[2], qui distingue six catégories: « Les pôles d'expulsion et d'externalisation de leurs populations, les pays émetteurs de main-d'œuvre, les relais migratoires et les pays de transit; les pôles d'attraction régionale, les pôles majeurs à recrutement mondial ou en voie de mondialisation, et les pays très dépendants de l'immigration. »

Néanmoins, la typologie de base utilise les trois natures évoquées ci-dessus: pays d'émigration, d'immigration ou de transit. Toutefois, d'autres recherches amènent à s'interroger sur le caractère durable ou systématiquement pertinent de cette approche triple. L'exemple de l'espace méditerranéen[3] dans les années 2000 conduit à l'analyse suivante: « Il était auparavant, dans les années 1960, 1970 ou 1980, classique de distinguer en Méditerranée des pays d'émigration, comme le

1. Mars-avril 2007, « Prospective des migrations climatiques », *Population & Avenir*, n° 682, p. 3.
2. Simon Gildas, 1995, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, PUF, Paris.
3. Dumont Gérard-François, novembre 2008, « La Méditerranée, un espace migratoire majeur dans le monde », *Géostratégiques*, n° 21, http://www.strategicsinternational.com/21_05.pdf

Maroc, l'Algérie, l'Égypte ou la Turquie et des pays d'immigration comme la France, tandis que d'autres territoires apparaissaient clairement, au moins à certaines périodes, comme exerçant essentiellement une fonction de transit. Des pays pouvaient changer de nature, à l'exemple de l'Espagne, de l'Italie, de Malte ou de la Slovénie, qui sont devenus des pays d'immigration après avoir longtemps été des pays d'émigration. Désormais, depuis la fin des années 1990, cette typologie a perdu une grande part de sa valeur car tous les pays de la Méditerranée sont à la fois des pays d'émigration, de transit et d'immigration. Sur la rive sud de la Méditerranée, le Maroc est un pays d'émigration vers l'Espagne, la France ou l'Italie, un pays d'immigration pour des ressortissants d'Afrique subsaharienne qui y ont arrêté, sans l'avoir nécessairement projeté, leur cheminement migratoire, et un pays de transit pour d'autres ressortissants de l'Afrique subsaharienne rejoignant l'Europe méridionale».

De même, la prise en compte de l'espace européen conduit aux enseignements suivants[1] : «Même si le solde migratoire apparent des pays européens peut laisser penser qu'il faudrait distinguer des pays d'émigration (peu nombreux) et des pays d'immigration (largement majoritaires), la réalité est beaucoup plus variée. La plupart des pays européens assurent à la fois les trois fonctions d'émigration, de transit et d'immigration. Par exemple, l'Espagne est un pays d'émigration, notamment pour des migrations entrepreneuriales vers la France, l'Italie ou le Maghreb, un pays d'immigration, notamment pour des personnes en provenance du Maroc, de Roumanie ou d'Amérique andine, et un pays de transit pour des Africains se rendant en France.»

Alors que le concept d'espace migratoire, même s'il ne doit pas être rejeté, perd une partie de sa pertinence, d'autres doivent retenir l'attention.

5.5. L'approche inverse des concepts de système migratoire et de champ et circulation migratoires

Lorsque l'approche consiste à considérer un périmètre géographique déterminé, qu'il s'agisse d'un pays ou d'une région du monde, l'étude porte sur son «système migratoire». Ce type de démarche s'appuie, bien évidemment, sur les statistiques migratoires disponibles selon le découpage géographique des États ou des régions du monde. Le concept de système migratoire, en s'attachant donc à un pays ou à une région considérée, à un périmètre géographique prédéfini, analyse l'importance du contenant, en l'espèce les flux migratoires, et la façon dont se structure ce contenant. Il cherche la ou les logique(s) susceptible(s) d'expliquer la combinaison des différents éléments participant aux flux migratoires.

Avec les concepts de champ et de circulation migratoire, le point de départ est inverse de celui de système migratoire. Il s'agit non d'étudier un territoire délimité au départ, mais de déterminer un ensemble territorial entrant dans une logique migratoire commune, l'hypothèse implicite étant que l'œkoumène peut effectivement être partagé en champs migratoires spécifiques, donc séparés.

1. Dumont Gérard-François, 2009, «Le système migratoire européen», dans: Wackermann Gabriel (direction), *L'Europe*, Éditions Ellipses, Paris.

L'objectif consiste par conséquent à chercher la configuration géographique correspondant à un réseau spécifique d'échange migratoire. Un « champ migratoire », notion développée notamment par Gildas Simon dès 1979 à partir des migrations tunisiennes en France[1], se définit donc comme l'ensemble des territoires concernés par des flux migratoires réguliers et l'ensemble de leurs conséquences politiques, économiques, financières, culturelles... La notion de champ migratoire, qui implique donc une certaine permanence, n'est pas aisée à cerner, comme le précisent Daniel Noin et Pierre-Jean Thumerelle : « Les difficultés à délimiter les champs proviennent surtout du fait que la notion de champ est subordonnée à celle d'échelle. Les champs migratoires internationaux recouvrent de vastes espaces (Afrique du Nord-Europe, par exemple), eux-mêmes fractionnés en champs migratoires nationaux, voire régionaux, qui répondent à des critères de seuil bien différents. L'espace est, en fait, structuré par les flux en champs migratoires superposés et relativement autonomes. »[2]

Quant au concept de « circulation migratoire », il vise à préciser tout territoire qui se caractérise par une circulation des personnes, y compris ceux exerçant un rôle d'interface comme les postes frontières, les résidences d'attente, et à étudier également tous les effets de cette circulation, c'est-à-dire tous les flux (commerciaux, touristiques, économiques, financiers, culturels, informatifs...) induits par la circulation de personnes. Reprécisant ces concepts de champ migratoire et de circulation migratoire ainsi que leur évolution, Gildas Simon tient à préciser qu'il s'agit de « deux notions plus complémentaires que concurrentes »[3].

Parallèlement à l'élaboration et à l'utilisation de ces concepts, la réflexion sur les changements nés de la mondialisation commence dans les années 1990. Par exemple, Gildas Simon note, en 1995, que la diversité des diasporas disséminées dans de nombreux pays forme autant de structures d'accueil qui facilitent l'établissement de réseaux migratoires[4].

6. LES NOUVELLES LOGIQUES ISSUES DE MONDIALISATION

Les recherches menées aboutissent à la parution, en 2004, d'un texte de Gérard-François Dumont intitulé « Les nouvelles logiques migratoires »[5]. L'auteur met

1. Simon Gildas, 1979, *L'espace des travailleurs tunisiens en France. Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, p. 364.
2. *L'étude géographique des populations*, *op. cit.*, p. 106.
3. Simon Gildas, 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Armand colin, Paris, p. 19.
4. Simon Gildas, 1995, « Les espaces migratoires internationaux », *Bulletin de l'AGF*.
5. Dumont Gérard-François, « Les nouvelles logiques migratoires », dans : *Université de tous les savoirs*, sous la direction d'Yves Michaud, 2004, *Qu'est-ce que la Globalisation ?*, Éditions Odile Jacob, Paris, p. 97-116. Ce texte a paru sous une forme révisée et complétée dans : *Outre-Terre, revue française de géopolitique*, n° 17, Éditions Érès, 2007. *Cf.* également Dumont Gérard-François, 2006, « Migrations internationales et mondialisation » dans Wackermann, Gabriel (direction), 2006, *La mondialisation*, Ellipses, Paris.

en évidence le tournant qui vient de s'opérer avec des migrations internationales qui combinent comme déterminants à la fois des facteurs migratoires classiques (politiques, économiques, démographiques ou résultant d'une combinaison de ces différents déterminants) et de nouvelles logiques nées de la « mondialisation » au sens large. Dans ce dessein, et comme le mot « mondialisation » est généralement usité comme un mot-valise, il décrypte les trois dimensions de cette mondialisation au sens large, en recourant aux termes « globalisation », « internationalisation » et « mondialisation » (au sens étroit), chacun de ces processus exerçant des effets sur les migrations internationales. Il définit la globalisation comme la dimension normative de la mondialisation, donc ce qui provient de choix politiques, tandis que l'internationalisation, dimension technique de la mondialisation, avec notamment les techniques de l'information et de la communication, est une donnée résultant du progrès technique. Quant à la mondialisation au sens étroit, dimension entrepreneuriale de la mondialisation au sens large, c'est la conséquence pratique de la globalisation et de l'internationalisation pour les agents économiques[1]. Selon l'auteur : « Volontaires ou contraintes, les migrations du XXIe siècle se singularisent par un contexte spécifique en raison des processus de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation. » En conséquence : « La combinaison des facteurs migratoires classiques et des nouvelles logiques migratoires multiplie les types de migrations et rend possibles des cheminements de plus en plus complexes. »

Cette complexité accrue de la compréhension migratoire peut être illustrée par l'exemple suivant. La Sénégalaise qui tient un salon de coiffure aux États-Unis a-t-elle migré parce qu'elle est originaire d'une région méridionale du Sénégal qui a souffert d'un conflit avec le pouvoir central, parce qu'elle était rapatriée du conflit sénégalo-mauritanien, parce qu'elle était la dernière née d'une famille nombreuse en mal d'assurer le quotidien de ses enfants, parce qu'elle voulait pouvoir mieux vivre, parce qu'elle attendait en vain une politique de développement plus efficace pour son pays, parce qu'elle comptait profiter des accords entre les États-Unis et le Sénégal, parce qu'elle sait qu'existe désormais une ligne aérienne régulière directe entre Dakar et Atlanta, parce que, grâce au téléphone portable ou au Web, elle peut avoir des contacts réguliers avec sa famille restée au pays, parce que sa stratégie personnelle implicite d'acteur économique qui pense « mondial » lui a appris qu'un salon de coiffure est plus rentable à Atlanta qu'au Sénégal ? La variété d'un tel questionnement montre la nécessité d'analyser finement la combinaison des déterminants.

Poursuivant également ses travaux antérieurs, Gildas Simon approfondit à son tour le rôle de la mondialisation[2]. Sans disséquer comme Gérard-François Dumont cette notion qu'il juge « aussi polymorphe que polysémique », il considère également que cette réalité ne doit nullement signifier l'abandon de tous les enseignements antérieurs : « Le déplacement des problématiques vers la prise en compte de nouvelles formes d'organisation spatiale de la mobilité

1. *Cf.* Dumont Gérard-François, février 2001, « Globalisation, internationalisation, mondialisation : des concepts à clarifier », *Géostratégiques*, n° 2.
2. Simon Gildas, 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Armand Colin, Paris.

ne signifie pas pour autant la caducité des méthodes d'analyse traditionnelle de la migration.» Notre auteur renouvelle donc profondément son précédent livre avec une approche moins fondée sur les grandes régions du monde mais davantage sur la nature de la mondialisation migratoire et de ses formes transnationales. Il se démarque de certains poncifs en écrivant: «Nous ne partageons pas le schéma qui paraît désormais admis, du moins dans le champ de la recherche, du remplacement définitif du paradigme migratoire par le paradigme circulatoire.» En effet, et par exemple, l'importance des migrations ne doit pas conduire à nier que, pour la nature humaine, le souhait de «vivre et travailler au pays» demeure très souvent privilégié. Celui de s'approprier définitivement un territoire qui devient un lieu définitif de vie, un espace vécu, reste aussi pour le migrant une intention qui, un jour, l'emporte.

L'épistémologie est une discipline ambitieuse et complexe, visant à la fois à l'étude des sciences, selon l'origine étymologique du mot[1], à leur histoire et à leur critique. Sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité, ce texte, qui a cherché à livrer des éléments sur ces trois plans, conduit à mettre en évidence trois enseignements. D'abord, s'est effectivement construite une science de la migration internationale, science qui n'a pu se déployer qu'à partir du moment où des sources ont fourni des données régulières, même si elles demeurent imparfaites et inégales selon les pays du monde. Ensuite, cette science a une histoire, construite au fil d'apports conceptuels comme d'études empiriques. Enfin, la connaissance scientifique qu'elle apporte justifie des critiques, qu'il s'agisse de discuter des hypothèses de ses énoncés théoriques ou de mettre en évidence d'autres éléments qui viennent faire évoluer les concepts et les logiques élaborés à partir des études empiriques.

Pour citer cette publication:
To cite this version:

Dumont, Gérard-François,
« Épistémologie de la science la migration internationale »,
dans : Moriniaux, Vincent (direction), *Les mobilités*,
Paris, Éditions Sedes, 2010, p. 15-36.
[ISBN 978-2-718-19962-7]

1. *Épistémê*, science, et *logos*, étude.